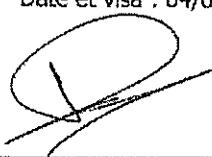


FICHE D'AVIS	CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS DE LA CUMPM
	Document n° EVE - SIT - MD - 1 - 018 (23/05/08)
	Date d'émission : 04/06/2008

Organisation émettrice de l'avis : ASSISTANT DU DÉLÉGANT	nombre de pages : 1
Nom de l'émetteur : Service DEA du Cabinet MERLIN à Lyon	Date et visa : 04/06/2008



AVIS TECHNIQUE

SIT : Nature du sol

Avis défavorable.

Sauf erreur, il n'existe pas en France de carte géologique sur les risques de liquéfaction de sol.

Par contre :

1. le site (canton de Istres Sud) est classé en zone Ib suivant le décret du 14/05/91 modifié en 09/2002 définissant le classement sismique de la France,
2. même si l'étude géotechnique d'ARCADIS ne mentionne pas le risque de liquéfaction des sols, la lecture du rapport conjuguée à la nature des sols présentés dans les sondages réalisés implique la probabilité d'un risque de liquéfaction de sol.

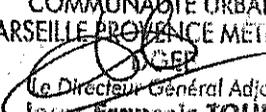
En conséquence, URBASER (et ses bureaux d'études conseils) aurait dû lors de l'établissement de son offre se poser la question de la liquéfaction des sols.

Observations de la Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire de la CUMPM :

Avis défavorable

Date et Visa de la Direction Générale des Expertises et des Equipements d'Intérêt Communautaire de la CUMPM :

COMMUNAUTÉ URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE



Le Directeur Général Adjoint
Jean-François TOUREL